

Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 mars 2025

Budget Primitif 2025 – Rapport du Directeur

I. Le cadre général

Le Budget Primitif 2025 qui est soumis au vote du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève globalement à 759 000 € en section de fonctionnement et 53 000€ en section d'investissement.

		Budget Primitif 2025	Budget 2024	BP 2025 / BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	758 945€	740 685€	+2,5%	726 455€	+4,5%
	Recettes				686 238€	+10,6%
Investissement	Dépenses	53 000€	74 526€	-28,9%	64 973€	-18,4%
	Recettes				72 478€	-26,9%
Total	Dépenses	811 945€	815 211€	-0,4%	791 428€	+2,6%
	Recettes				758 716€	+7,0%

Ce budget s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 décembre 2024.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes

- Les opérations de prêt (prêt sur gage, prêt personnel, contentieux) : activité cyclique extrêmement dépendante de la situation économique et sociale, l'évolution du prêt sur gages est toujours difficile à prévoir avec précision. La stratégie de développement amorcée en 2023 (diversification des objets pouvant être déposés, déploiement de la communication, revalorisations du quantum) doit permettre de soutenir l'augmentation de l'encours. L'objectif est de se rapprocher d'un niveau d'encours de 4,5M€, ce qui devrait permettre des recettes de l'ordre de 623 000€. S'agissant du prêt personnel, il est espéré une reprise de la demande ; de manière prudentielle, ses recettes sont estimées à 1 000€. S'agissant du contentieux, ses recettes, amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement à 5 500€.
- Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, sauf aléa, connaître en 2025 une nouvelle « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 85 500€ en loyers et 24 000€ en récupérations de charges.
- Les recettes générées par les autres activités sociales, en premier lieu par la vente aux enchères solidaire, sont intégralement reversées. Ces activités, qui participent pleinement à la vocation sociale de l'établissement, induisent par ailleurs certaines dépenses.

B. Les dépenses

1. Les frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels s'élèvent au total (y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage) à 427 400€. Le budget 2025 intègre en particulier les différents avancements, l'augmentation des charges patronales induites par la loi de finances pour 2025, le remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite, ainsi que les formations professionnelles prévues. L'évolution globale de BP à BP est de +0,5%.

2. Les travaux et services extérieurs

La proposition budgétaire 2025 (167 500€) est en augmentation de 10% par rapport au BP 2024. Ce poste demeure élevé en raison notamment d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance et à l'entretien des équipements et des locaux. Dans le contexte inflationniste actuel, quasiment tous les contrats subissent une augmentation significative. Parmi les principaux postes, il convient de retenir :

- Un budget de 54 000€ (BP 2024 : 54 000€) au poste « maintenance / réparations / entretien / location » des bâtiments et équipements, dont la réalisation des contrôles périodiques obligatoires (installations électriques, ascenseurs, incendie, balances, etc.) et les dépenses nécessaires à la maintenance et au contrôle annuel de l'analyseur de métaux, de la chaufferie, des logiciels et du matériel informatique, du système de surveillance, de la caisse automatique, de la téléphonie et de la reprographie ;
- Une stabilisation des dépenses énergétiques à hauteur de 34 000€ ;
- La hausse (+3,5%) des cotisations d'assurances, pour un budget de 21 000€ ;
- Les prestations de service (télésurveillance, déploiement du dispositif de cybersécurité, sauvegardes et plan de reprise d'activité informatiques, collecte du courrier, contrôle périodique, assistance en matière de communication, recours à une médiation en cas de litige, expertises judiciaires, etc.) sont proposées à 30 000€ (BP 2024 : 20 300€) ;
- Les honoraires (commissaires aux comptes + avocats) pour 13 400€ (BP 2024 : 11 500€) ;
- Des droits de prisée en hausse à hauteur de 14 000€, tenant compte des évolutions du quantum et du montant des engagements et renouvellements.

3. Les opérations sociales

L'estimation de reversement aux associations dans le cadre de la vente solidaire est de 10 000€, intégrés au budget.

4. Les transports et déplacements

Le budget 2025 (3 000€) reste très limité et stable par rapport au BP 2024. Il inclut les déplacements professionnels du personnel, ainsi que les transports de valeurs pour les ventes aux enchères et l'approvisionnement en espèces.

5. Les frais de gestion générale

Pour 2025, il est prévu de contenir ces dépenses à hauteur de 18 100€, contre 30 700€ en 2024¹.

6. Les frais financiers

La hausse continue de l'encours des prêts sur gages, combinée avec le niveau élevé des taux d'intérêt, a provoqué une « explosion » des frais financiers en 2024. Les tirages sur les lignes de trésorerie et d'emprunt étant dorénavant à un niveau haut, un budget conséquent doit être prévu pour 2025 à 80 000€. Des solutions nouvelles sont recherchées qui pourraient permettre de réduire cette charge très importante².

¹ La baisse s'explique principalement le transfert vers le compte 6361 (« prestations de service ») des frais de communication.

² A noter que ce chapitre intègre également les commissions pour les opérations par carte bancaire (en hausse régulière en raison notamment du recours plus fréquent au paiement à distance), ainsi que les versements

7. Les dotations aux amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget compte tenu de l'importance des investissements réalisés depuis une dizaine d'années. Ce rythme s'étant ralenti ces dernières années (avant une reprise fin 2024), les dotations aux amortissements s'inscrivent en baisse. De leur côté, les dotations pour créances douteuses du contentieux et des prêts sur gages poursuivent leur baisse tendancielle. Au total, les dotations proposées pour 2025 s'élèvent à 37 000€ (BP 2024 : 44 000€). Dans le détail :

- Les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, etc. se chiffrent à 33 000€ ;
- Les dotations aux provisions pour créances douteuses (contentieux et prêts sur gages) sont prévues à hauteur de 4 000€, conséquence logique de l'extinction progressive de l'encours contentieux et de l'assainissement de l'encours des prêts sur gages.

III. La section d'investissement

Depuis 2013, de très gros efforts d'investissement ont été engagés visant à la fois à combler le déficit d'investissement des décennies précédentes, répondre à l'évolution de la réglementation et des risques et améliorer la qualité du service. Pour mémoire, le programme pluriannuel d'investissement a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux, la recherche d'économies de fonctionnement et l'amélioration de la performance énergétique.

Programme prévisionnel d'investissement pluriannuel

AXES	ACQUISITIONS/TRAVAUX	2025	2026	2027
Respect des normes en matière d'hygiène et de santé et amélioration des conditions de travail et d'accueil, préservation et rénovation du patrimoine	• Etudes et travaux concernant l'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages, toiture, mobilier locaux prêt sur gage, etc. • Amélioration de la performance énergétique (panneaux solaires / remplacement des ampoules en LED)	11 000€	35 000€	35 000€
Modernisation de l'activité et sécurisation des données	• Evolution du logiciel prêt sur gage pour permettre la création de comptes en ligne, information de la clientèle par sms, sécurisation des données informatiques, transmission états réglementaires ACPR	19 000€	15 000€	15 000€
	• Dématérialisation de la chaîne comptable	23 000€		
TOTAL PLURIANNUEL		53 000€	50 000€	50 000€

éventuels au FGDR, les frais de contrôle ACPR et la redevance BCE (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Banque Centrale Européenne).